



Non froidur.

Il me faillira de messement
trouysse de bon qui yl vont plaire nous contenter vostre bonnes volontés
affection. Croire monsieur que nous ne manquerons jamais de
estre recognissant si nous sommes fréquemment d'vn volontier et
fian. Car je souffre bone de estre obligé pour n'avoir
pas l'ordre d'autre trouys que tu poies venir aux fauaises ou qui ma
regardé. mais aussi estre qui regardé men. Oeauville, il
qui per intermission de mes bonnes est parudue a uno si
grande fortune, Je ne doutte en yl autre est mesme ve
poutimens de le tenuysse du temps oerais.

Nous fassenture quelqu'fais vre approbation au conseil
ment que nous aione faitz ioy. Crie ne valde de prier
cogent gres la maison, de faire nos flets sur la boussole d'age.
Pour le cuius nous fassenture aussi vostre confere, car c'est
dommage qu'ille soit dans la maison, Laquelle va de trouys
ne assie jolie, de per ma femme trésor meillere, Elle
voit roialme de faire la contenter vost bonnes gracie
de mesme faitz

Monsieur

Votre affranchie de l'obligé / J. Huyghens
Huyghens

Leyde 26 juillet
1641 Aug. 37.

18. brug

A Monsieur

Mopicon De Zijlichem
Gera Cosilli et Senninre de la
Mure

a Lomme

